



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSES

2026	11
DELEGATION DE FONCTION	
Officier d'Etat civil – 26/08/2026	
Monsieur Jean-Marc BRETON	

DGA SC

Réception Préfecture

094-219400686-2026 *06M*
ARR 26P *0840* ETC11

Date transmission : 23 JUIN 2026
Date réception : 23 JUIN 2026

Le Maire de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-18 et L.2122-32,

CONSIDERANT qu'en raison de l'empêchement du Maire et des Maires-Adjointes de célébrer le mariage de Monsieur [REDACTED] et Madame [REDACTED]

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Jean-Marc BRETON, Conseiller Municipal, est délégué dans les fonctions d'Officier d'Etat-Civil, pour célébrer le mariage de Monsieur [REDACTED] et Madame [REDACTED], prévu le mercredi 26 août 2026 à 15h00.

ARTICLE FINAL : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé du présent arrêté.

Le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site de la Ville, et copie sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,
- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
- Monsieur Jean-Marc BRETON, Conseiller Municipal
- Chacun des fonctionnaires et agents chargés de son exécution.

Le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de MELUN, 43, rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 - 77008 Melun Cedex - Téléphone : 01 60 56 66 30 - Télécopie : 01 60 56 66 10, ou par Télérecours Citoyen (<https://citoyens.telerecours.fr>) dans un délai maximal de deux mois, à compter de la publication électronique de la présente, conformément aux articles R.421-1 et R421-2 du Code de justice administrative ;
- d'un recours gracieux formulé auprès de Monsieur le Maire – Hôtel de Ville – Place Charles de Gaulle – 94107 Saint-Maur-des-Fossés cedex. Un tel recours gracieux emporte des effets de droits et la suspension du délai de recours contentieux dans des conditions conformes aux règles de la procédure contentieuse administrative.

Certification exécutoire



Fait en Mairie de Saint-Maur-des-Fossés,

Le 23 JUIN 2026

Le Maire,



Pierre-Michel DELECROIX

23 JUIN 2026

Date de publication

Service : DGS

Domaine : Délégation de fonction

Hôtel de Ville Nomenclature : 5.4

Téléphone : 01 45 11 65 65

Courriel : nouscontacter@mairie-saint-maur.com

Monsieur le Maire de Saint-Maur - Hôtel de Ville - 94107 SAINT MAUR DES FOSSES CEDEX

Toute correspondance doit être adressée à